



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
ANNEE 2024**

SERVICE PUBLIC DE L'ASSANISSEMENT COLLECTIF

Etabli par la Communauté de communes du Pays sabolien, le 14/08/2025

SOMMAIRE

I	PREAMBULE	4
II	CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE	5
II.1	PRESENTATION DU PERIMETRE.....	5
II.2	LES OUVRAGES EPURATOIRES.....	6
II.3	LES OUVRAGES DU RESEAU.....	8
II.4	LINEAIRE DU RESEAU.....	9
II.5	NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES.....	10
II.6	CONVENTIONS SPECIALES DE DEVERSEMENT.....	13
III	PERFORMANCE DU SERVICE	14
III.1	RESEAU ET BRANCHEMENTS.....	14
III.1.1	<i>Branchements</i>	14
III.1.2	<i>Curage préventif et passage caméra</i>	15
III.1.3	<i>Taux de desserte du réseau de collecte</i>	16
III.1.4	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i>	17
III.1.5	<i>Renouvellement du réseau</i>	18
III.1.6	<i>Travaux réalisés</i>	19
III.1.7	<i>Propositions d'amélioration</i>	19
III.2	STATIONS D'EPURATION.....	20
III.2.1	<i>Charges entrantes</i>	20
III.2.2	<i>Autosurveillance</i>	21
III.2.3	<i>Performances épuratoires</i>	22
III.2.1	<i>Conformité de l'assainissement</i>	23
III.2.1	<i>Travaux réalisés sur les stations d'épuration</i>	24
III.2.2	<i>Propositions d'amélioration</i>	24
III.3	BOUES.....	25
III.4	POSTES DE RELEVEMENT.....	26
III.4.1	<i>Travaux réalisés sur les postes de relèvement</i>	26
III.4.2	<i>Propositions d'amélioration</i>	26
IV	INDICATEURS TARIFAIRES	27
IV.1	PREAMBULE.....	27

IV.2 FACTURE GLOBALE AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	28
IV.3 FACTURE GLOBALE AU 1 ^{ER} JANVIER 2025	29
IV.4 EVOLUTION DU COUT DU SERVICE	30
IV.5 RECETTES DU SERVICE.....	31
IV.6 SOLIDARITE.....	32
V INDICATEURS BUDGETAIRES.....	33

V.1 TRAVAUX ENGAGES	33
V.2 ETAT DE LA DETTE.....	34
V.3 PROJETS A L'ETUDE.....	35

I PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

II CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE

II.1 Présentation du périmètre

La Communauté de communes du Pays sabolien dispose de la compétence Assainissement Collectif sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Cette compétence est exercée sur le territoire des communes suivantes :

- Auvers-le-Hamon
- Avoise
- Asnières-sur-Vègre
- Bouessay
- Courtillers
- Juigné-sur-Sarthe
- Le Bailleul
- Louailles
- Notre Dame du Pé
- Parcé-sur-Sarthe
- Précigné
- Sablé-sur-Sarthe
- Solesmes
- Souvigné-sur-Sarthe
- Vion

Le présent rapport étant établi au titre de l'exercice 2024, il doit rendre compte des caractéristiques propres à chaque collectivité disposant alors de la compétence Assainissement Collectif.

Les modes de gestion en vigueur sur ces territoires sont les suivants :

Collectivité	Mode de gestion	Si DSP : échéance
Asnières-sur-Vègre	DSP	31/09/2025
Auvers-le-Hamon	DSP	31/12/2027
Avoise	Régie avec prestataire	31/12/2027
Bouessay	Régie avec prestataire	31/12/2027
Courtillers	Régie avec prestataire	31/12/2027
Juigné-sur-Sarthe	Régie avec prestataire	31/12/2027
Le Bailleul	Régie avec prestataire	31/12/2027
Louailles	Régie avec prestataire	31/12/2027
Notre-Dame-du-Pé	Régie avec prestataire	31/12/2027
Parcé-sur-Sarthe	DSP	31/12/2027
Précigné	DSP	30/06/2027

Collectivité	Mode de gestion	Si DSP : échéance
Sablé-sur-Sarthe	DSP	31/12/2026
Solesmes		
Souvigné-sur-Sarthe	Régie avec prestataire	31/12/2027
Vion	Régie avec prestataire	31/12/2027

Sablé-Solesmes : un avenant de prolongation de la DSP d'un an a été signé.

II.2 Les ouvrages épuratoires

Les ouvrages épuratoires situés sur le périmètre sont les suivants :

Périmètre	Station d'épuration	Type de traitement	Capacité nominale		
			EH	Débit m3/j	kg/j DBO5
Auvers-le-Hamon	Oui	Boues activées	1 500	470	90
Avoise	Oui	Lagune	250	45	15
Asnières-sur-Vègre	Oui	Lagune	300	45	18
Bouessay	Oui	Lagune	800	120	48
Courtillers	Oui	Lagune	650	120	39
Juigné-sur-Sarthe Bourg	Oui	Boues activées	1 000	150	60
Juigné-sur-Sarthe Les Places	Oui	Filtres plantés de roseaux	100	15	6
Juigné-sur-Sarthe Les Saulneries	Oui	Filtres plantés de roseaux	100	15	6
Le Bailleul	Oui	Lagune	800	120	48
Louailles	Oui	Lagune	300	45	18
Notre-Dame-du-Pé	Oui	Filtres plantés de roseaux	650	98	39
Parcé-sur-Sarthe	Oui	Boues activées	2 500	814	150
Précigné	Oui	Boues activées	2 500	350	150
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	Oui	Boues activées	20 000	4650	1200
Souvigné-sur-Sarthe	Oui	Filtres plantés de roseaux	800	120	48
Vion	Oui	Lagune	800	145	48

Périmètre	Prescriptions de rejet en concentration (mg/l)					Prescriptions de rejet en charge (kg/j)					Prescriptions de rejet en rendement (%)				
	DCO	DBO5	MES	NTK	P	DCO	DBO5	MES	NTK	P	DCO	DBO5	MES	NTK	P
Auvers-le-Hamon	125	25	35	40											
Avoise	200	35									60%	60%	50%		
Asnières-sur-Vègre	200	35									60%	60%	50%		
Bouessay	200	35									60%	60%	50%		
Courtillers	200	35									60%	60%	50%		
Juigné-sur-Sarthe Bourg	125	35	35	10							60%	60%	50%		
Juigné-sur-Sarthe Les Places	200	35									60%	60%	50%		
Juigné-sur-Sarthe Les Saulneries	200	35									60%	60%	50%		
Le Bailleul	200	35									60%	60%	50%		
Louailles	200	35									60%	60%	50%		
Notre-Dame-du-Pé	125	25	30	15		12,25	2,5	2,9	1,5						
Parcé-sur-Sarthe	90	25	30	20	2						75%	80%	90%		
Précigné	125	25	35		2						75%	70%	90%	70%	
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	90	25	30	8	1	418,5	116,25	139,5	37,2	9,3					
Souvigné-sur-Sarthe	100	25									75%	70%	50%		
Vion	200	35									60%	60%	50%		

II.3 Les ouvrages du réseau

Les ouvrages suivants sont présents sur le réseau d'assainissement du périmètre :

Périmètre	Postes de relèvement	Déversoirs d'orage
Auvers-le-Hamon	1	2
Avoise	3	0
Asnières-sur-Vègre	1	1
Bouessay	2	2
Courtillers	1	0
Juigné-sur-Sarthe	2	0
Le Bailleul	2	2
Louailles	2	0
Notre-Dame-du-Pé	0	2
Parcé-sur-Sarthe	4	6
Précigné	7	2
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	31	7
Souvigné-sur-Sarthe	2	2
Vion	8	0
Total	66	26

II.4 Linéaire du réseau

Le linéaire de réseau de chaque périmètre est détaillé comme suit :

Valeurs en ml	2023				2024				Evolution n / n-1
	Séparatif	Unitaire	Refolement	Linéaire total	Séparatif	Unitaire	Refolement	Linéaire total	
Auvers-le-Hamon	7 700	800	364	8 864	7 700	800	364	8 864	0,0%
Avoise	3 400	-	1 195	4 595	3 400	-	1 195	4 595	0,0%
Asnières-sur-Vègre	2 800	-	550	3 350	2 800	-	550	3 350	0,0%
Bouessay	5 600	1 200	250	7 050	5 796	1 200	250	7 246	2,8%
Courtillers	5 730	-	77	5 807	5 730	-	77	5 807	0,0%
Juigné-sur-Sarthe	8 540	-	1 055	9 595	8 540	-	1 055	9 595	0,0%
Le Bailleul	3 500	2 900	320	6 720	3 500	2 900	320	6 720	0,0%
Louailles	4 130	-	31	4 161	4 130	-	31	4 161	0,0%
Notre-Dame-du-Pé	3 940	1 480	-	5 420	4 151	1 480	-	5 631	3,9%
Parcé-sur-Sarthe	5 300	6 700	1 351	13 351	5 594	6 700	1 351	13 645	2,2%
Précigné	14 950	-	2 241	17 191	14 950	-	2 241	17 191	0,0%
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	82 104	6 498	9 788	98 390	82 610	6 498	9 934	99 042	0,7%
Souvigné-sur-Sarthe	3 900	770	383	5 053	3 900	770	383	5 053	0,0%
Vion	7 579	-	5 165	12 744	7 579	-	5 165	12 744	0,0%
Total	159 173	20 348	22 770	202 291	160 380	20 348	22 916	203 644	0,7%

Les augmentations de linéaires sont dues à des extensions de réseaux : nouveaux lotissements sur Bouessay, Notre Dame du Pé et Parcé sur Sarthe.

II.5 Nombre d'abonnés et volumes facturés

Le nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif, est estimé sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

La desserte des services est la suivante :

Périmètre	Population totale (INSEE 2020)	D201.0 Nombre d'habitants desservis
Auvers-le-Hamon	1 520	1 030
Avoise	586	318
Asnières-sur-Vègre	388	282
Bouessay	752	570
Courtillers	957	622
Juigné-sur-Sarthe	1 162	981
Le Bailleul	1 241	765
Louailles	725	466
Notre-Dame-du-Pé	687	453
Parcé-sur-Sarthe	2 135	1 436
Précigné	3 001	2 034
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	13 846	13 777
Souvigné-sur-Sarthe	632	387
Vion	1 454	968
Total	29 086	24 088

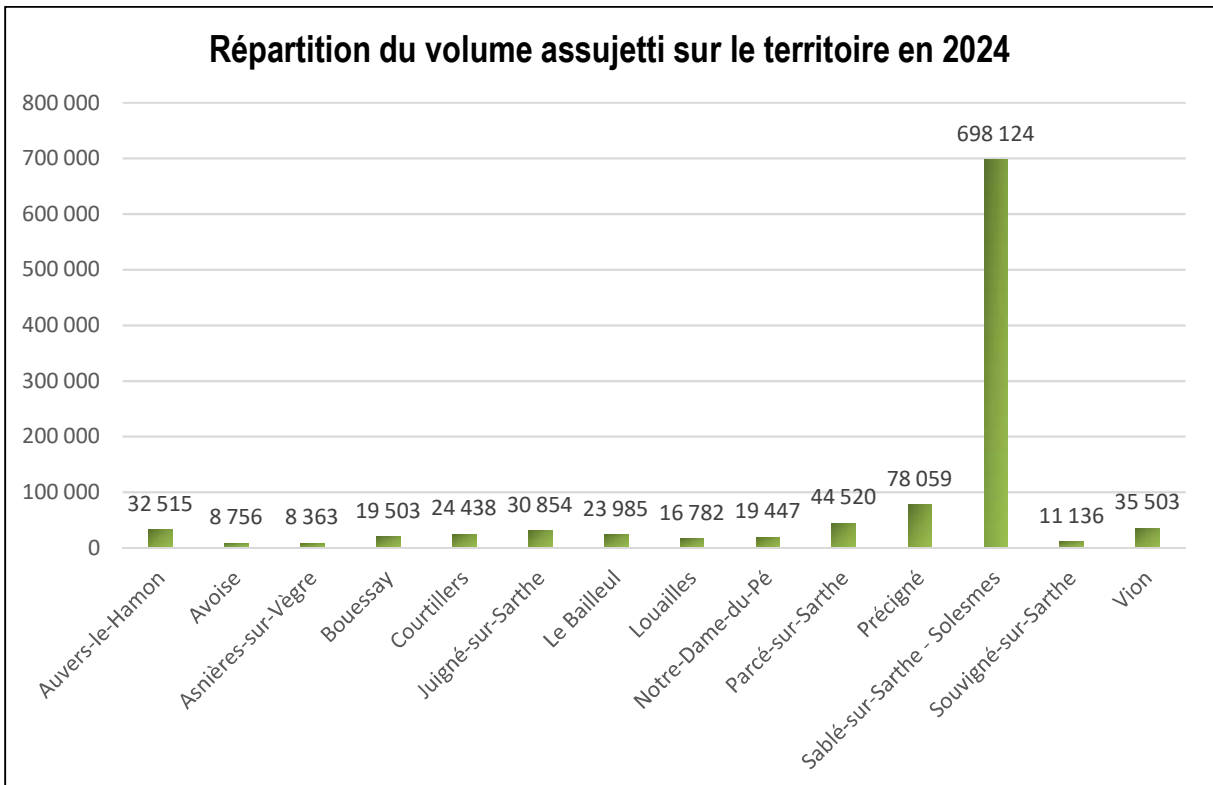
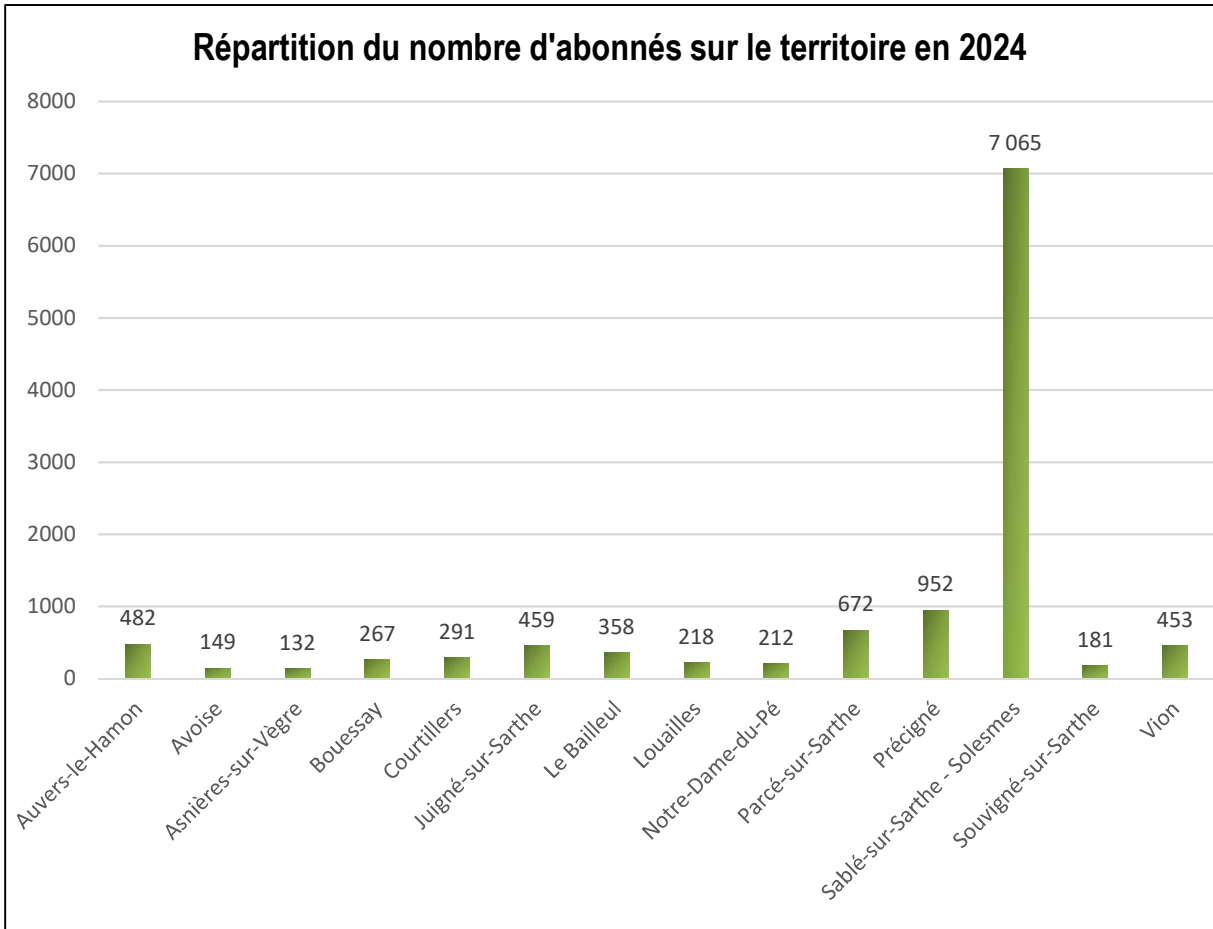
Par ailleurs, le profil de facturation du périmètre est le suivant :

Périmètre	Nombre d'abonnés					Evolution n/n-1
	2020	2021	2022	2023	2024	
Auvers-le-Hamon	438	454	459	474	482	1,7%
Avoise	146	170	148	149	149	0,0%
Asnières-sur-Vègre	140	134	131	133	132	-0,8%
Bouessay	299	266	262	264	267	1,1%
Courtillers	292	292	296	293	291	-0,7%
Juigné-sur-Sarthe	460	427	467	468	459	-1,9%
Le Bailleul	370	383	362	354	358	1,1%
Louailles	200	195	241	216	218	0,9%
Notre-Dame-du-Pé	203	197	196	211	212	0,5%
Parcé-sur-Sarthe	654	657	662	669	672	0,4%
Précigné	915	941	940	957	952	-0,5%
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	6 976	7 342	7 118	7 094	7 065	-0,4%
Souvigné-sur-Sarthe	180	180	180	184	181	-1,6%
Vion	427	427	427	446	453	1,6%
Total	11 700	12 065	11 889	11 912	11 891	-0,2%

Périmètre	Volume assujetti					Evolution n/n-1
	2020	2021	2022	2023	2024	
Auvers-le-Hamon	36 569	35 397	35 771 (1)	28 738	32 515	13,1%
Avoise	6 423	6 875	9 485	8 128	8 756	7,7%
Asnières-sur-Vègre	8 184	7 932	7 789	8 076	8 363	3,6%
Bouessay	22 899	20 102	22 581	19 723	19 503	-1,1%
Courtillers	25 362	28 239	27 212	24 752	24 438	-1,3%
Juigné-sur-Sarthe	32 281	35 940	33 226	35 159	30 854	-12,2%
Le Bailleul	21 090	21 972	27 624	25 729	23 985	-6,8%
Louailles	16 910	17 308	18 336	17 876	16 782	-6,1%
Notre-Dame-du-Pé	17 070	17 633	18 243	18 094	19 447	7,5%
Parcé-sur-Sarthe	54 233	44 103	50 244	43 492	44 520	2,4%
Précigné	84 970	88 640	81 183	81 514	78 059	-4,2%
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	734 938	684 858	674 056	728 057	698 124	-4,1%
Souvigné-sur-Sarthe	13 464	11 049	13 699	13 759	11 136	-19,1%
Vion	28 479	38 716	39 541	37 622	35 503	-5,6%
Total	1 102 872	1 058 764	1 058 990	1 090 719	1 051 985	-3,6%

Commentaires : (1) En 2022, pour la commune d'Auvers-le-Hamon, les volumes assujettis concernent seulement ceux de SAUR sur la période du 01/01/2022 au 31/08/2022. Les volumes de STGS n'ont pas été communiqué par le gestionnaire du service de l'eau potable. (2) En 2023, décalage entre la facturation et

L'établissement du RAD du délégataire, il manque les volumes facturés des clients mensualisés d'avril à octobre 2023.



II.6 Conventions spéciales de déversement

L'indicateur D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées décrit le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Les données sur le territoire sont les suivantes :

Commune	Nom	Activité	Année - Durée
Sablé sur Sarthe	LDC GRAND FROID	Entrepôts frigorifiques de produits surgelés	2022 - 5 ans
Sablé sur Sarthe	BUISARD	Traitement de surface	2022 - 5 ans
Sablé sur Sarthe	ALIMAB	Alimentation animales (fabrication, gros)	2022 - 5 ans
Sablé sur Sarthe	GRANDRY (Poclair)	Fonderie de métaux ferreux	2022 - 5 ans
Sablé sur Sarthe	MECACHROME	Automobile	2022 - 5 ans
Sablé sur Sarthe	KHALYGE	Blanchisserie	2022 - 5 ans
Sablé sur Sarthe	MANE	Production industrielle d'arômes alimentaires	2022 - 5 ans

La valeur de l'indicateur D202.2 est donc la suivante :

D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	7
---	---

III PERFORMANCE DU SERVICE

III.1 Réseau et branchements

III.1.1 Branchements

Les données relatives aux branchements sont les suivantes :

Périmètre	Branchements contrôlés	Contrôles non conformes
	2024	
Auvers-le-Hamon	13	8
Avoise	4	0
Asnières-sur-Vègre	3	1
Bouessay	7	1
Courtillers	6	1
Juigné-sur-Sarthe	8	3
Le Bailleul	16	3
Louailles	8	1
Notre-Dame-du-Pé	2	0
Parcé-sur-Sarthe	13	8
Précigné	33	11
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	235	53
Souvigné-sur-Sarthe	2	1
Vion	9	1
Total	346	84

III.1.2 Curage préventif et passage caméra

Les données d'exploitation sont les suivantes :

Périmètre	Curage préventif	Soit en % du linéaire	Linéaire inspecté	Soit en % du linéaire
	2024		2024	
Auvers-le-Hamon	2895	32,7%	2895	32,7%
Avoise	242	5,3%	242	5,3%
Asnières-sur-Vègre	196	5,9%	196	5,9%
Bouessay	2226	30,7%	2226	30,7%
Courtilliers	2661	45,8%	2661	45,8%
Juigné-sur-Sarthe	249	2,6%	249	2,6%
Le Bailleul	1893	28,2%	1893	28,2%
Louailles	1316	31,6%	1316	31,6%
Notre-Dame-du-Pé	1132	20,1%	1132	20,1%
Parcé-sur-Sarthe	663	4,9%	663	4,9%
Précigné	2557,71	14,9%	1829	10,6%
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	10543	10,6%	1369	1,4%
Souvigné-sur-Sarthe	866	17,1%	866	17,1%
Vion	0	0,0%	0	0,0%
Total	27439,71	13,5%	17537	8,6%

Le linéaire de curage préventif et d'inspection télévisé font suite aux schémas directeurs d'assainissement, sauf pour les communes de Sablé-Solesmes et Vion.

III.1.3 Taux de desserte du réseau de collecte

L'indicateur P201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif.

Les données relatives à l'exercice 2024 sont les suivantes :

Périmètre	Nombre d'abonnés	Nombre d'abonnés potentiels	P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
Auvers-le-Hamon	482	482	100%
Avoise	149	170	88%
Asnières-sur-Vègre	132	140	94%
Bouessay	267	299	89%
Courtillers	291	296	98%
Juigne-sur-Sarthe	459	467	98%
Le Bailleul	358	383	93%
Louailles	218	241	90%
Notre-Dame-du-Pé	212	212	100%
Parce-sur-Sarthe	672	672	100%
Precigné	952	957	99%
Sable-sur-Sarthe - Solesmes	7 065	7 342	96%
Souvigné-sur-Sarthe	181	184	98%
Vion	453	453	100%
Total	11 891	12 298	97%

Par ailleurs, l'indicateur P252.2 décrit le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Les données du territoire sont les suivantes :

Périmètre	P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nombre de points noirs				
		2020	2021	2022	2023	2024
Auvers-le-Hamon	0,011	0	0	0	0	1
Avoise	0,000	0	0	0	0	0
Asnières-sur-Vègre	0,000	0	0	0	0	0
Bouessay	0,000	0	0	0	0	0
Courtillers	0,000	0	0	0	0	0
Juigné-sur-Sarthe	0,000	1	0	0	0	0
Le Bailleul	0,000	0	0	0	0	0
Louailles	0,000	0	0	0	0	0
Notre-Dame-du-Pé	0,000	0	0	0	0	0
Parcé-sur-Sarthe	0,000	0	0	0	0	0
Précigné	0,000	0	0	0	0	0
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	0,009	0	1	2	5	9
Souvigné-sur-Sarthe	0,000	0	1	0	0	0
Vion	0,000		1	1	0	0
Total	5,602	1	3	3	5	10

En 2024, il y a eu plus de 2 débouchages : avenue de La Vaige, rue Paul Doumer et rue du Mans à Sablé-sur-Sarthe et rue Camille Breton à Auvers-le-Hamon

III.1.4 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P202.2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes :

Périmètre	P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
	2024
Auvers-le-Hamon	70
Avoise	85
Asnières-sur-Vègre	72
Bouessay	29
Courtillers	29
Juigné-sur-Sarthe	29
Le Bailleul	29
Louailles	29
Notre-Dame-du-Pé	29
Parcé-sur-Sarthe	70
Précigné	26
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	28
Souvigné-sur-Sarthe	29
Vion	29

III.1.5 Renouvellement du réseau

L'indicateur P253.0 – Taux moyen de renouvellement des réseaux indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

Les données relatives au renouvellement du réseau sont les suivantes :

Périmètre	Linéaire renouvelé n-4 à n en ml	P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
Auvers-le-Hamon	0	0,0%
Avoise	36,2	0,2%
Asnières-sur-Vègre	0	0,0%
Bouessay	0	0,0%
Courtillers	0	0,0%
Juigné-sur-Sarthe	503	1,2%
Le Bailleul	0	0,0%
Louailles	0	0,0%
Notre-Dame-du-Pé	0	0,0%
Parcé-sur-Sarthe	0,06	0,1%
Précigné	0	0,0%
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	672,59	0,2%
Souvigné-sur-Sarthe	294,7	1,3%
Vion	103	0,3%
Total	1669,49	0,2%

En 2024, 556.23 ml de canalisation renouvelée sur la commune de Solesmes, suite aux travaux mise en séparatif et 60 ml de canalisation renouvelée sur la commune de Parcé-sur-Sarthe rue Capitaine André Sauvage croisement rue de la Charité (correction contre-pente).

III.1.6 Travaux réalisés

- Parcé-sur-Sarthe : rue de la Charité, extension du réseau pour desservir le lotissement communal : 108 551,20 €HT
- Solesmes : mise en séparatif rue Jules Alain : 75 830 750 €HT

III.1.7 Propositions d'amélioration

- Solesmes : Des travaux de mise en séparatif du centre bourg sont en cours pour la rue Jules Alain, la rue Angevine et les rues adjacentes.
- Souvigné-sur-Sarthe : Des travaux de mise en séparatif route de Bouessay et route d'Angers sont prévus en 2025.
- Louailles - Vion : Mission de maîtrise d'œuvre de réhabilitation du système d'assainissement des eaux usées.

- Schéma directeur d'assainissement : Prestation a démarrée le 21 octobre 2022 pour Auvers-le-Hamon, Avoise, Asnières-sur-Vègre, Bouessay, Courtiliers, Juigné-sur-Sarthe, Le Bailleul, Louailles, Notre Dame-du-Pé, Parcé-sur-Sarthe, Précigné et Souvigné-sur-Sarthe. Les SDA devront se terminer pendant le second semestre 2025.

III.2 Stations d'épuration

III.2.1 Charges entrantes

Une station d'épuration est dimensionnée en fonction d'une charge polluante entrante, qui s'exprime en kg de DBO₅ par jour et une charge hydraulique entrante qui s'exprime en m³/j. Son bon fonctionnement est donc conditionné par ces deux charges.

On peut également exprimer les charges entrantes en fonction de la capacité nominale de la station, c'est-à-dire de la charge maximale que la station peut accepter tout en assurant un rejet conforme au milieu naturel.

Les charges globales reçues figurent dans le tableau suivant :

Périmètre	Capacité			Charge polluante reçue 2024 en kg/j					Charge organique reçue / charge organique nominale
	EH	Vj en m ³ /j	kg/j DBO ₅	DCO	DBO ₅	MES	NTK	P	en %
Auvers-le-Hamon	1500	470	90	89,6	31,2	41	9,6	0,8	35%
Avoise	250	45	15	25,0	11,0	12,0	2,0	0,3	73%
Asnières-sur-Vègre	300	45	18	12,9	4,3	4,7	2,0	0,2	24%
Bouessay	800	120	48	62,4	21,97	42,8	5,72	6,65	46%
Courtiliers	650	120	39	48,4	21,2	19,7	6,6	0,7	54%
Juigné-sur-Sarthe Bourg	1000	150	60	65,5	28,9	29,8	7,5	0,8	48%
Juigné-sur-Sarthe Les Places	100	15	6						
Juigné-sur-Sarthe Les Saulneries	100	15	6						
Le Bailleul	800	120	48	73,5	30,1	21,7	11,7	1,3	63%
Louailles	300	45	18	51,5	15,8	23,8	5,8	0,6	88%
Notre-Dame-du-Pé	650	98	39	91,7	39,3	63,9	7,7	6,1	101%
Parcé-sur-Sarthe	2500	814	150	108,0	40,4	56,1	12,8	1,4	27%

Précigné	2500	350	150	192,0	71,0	119,0	25,0	2,5	47%
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	20000	4650	1200	1632,0	635,0	800,0	181,0	20,6	53%
Souvigné-sur-Sarthe	800	120	48	36,4	12,5	14,1	3,7	0,4	26%
Vion	800	145	48	102,79	46,5	66,2	11,8	1,2	97%

Commentaires :

Juigné-sur-Sarthe : Les Places et Les Saulneries : les stations étant inférieures à 200 EH (12 kg/j de DBO5), il n'y a pas d'obligation de faire des bilans 24h. En accord avec le SATESE, il réalisera un bilan tous les 2 ans.

Louailles : La station a une capacité de 300 E.H. et compte environ 455 habitants raccordés. Les derniers bilans 24h démontrent des charges entrantes proches de la capacité nominale de la station ainsi que des résultats fréquemment non-conformes en sortie. Une étude diagnostique est en cours sur la commune. Une bathymétrie a été réalisée et conclue à la nécessité de curer les bassins. Le curage et l'épandage des boues ont été réalisés en septembre 2024.

Notre Dame-du-Pé : Les charges reçues sont nettement supérieures à celles attendues en raison du débit anormalement élevé mesuré soit 4 fois supérieur à celui attendu. Le bilan 24h a été réalisé par temps de pluie (7.6 mm) et il n'est pas représentatif du fonctionnement du système d'assainissement muni majoritairement d'un réseau séparatif. Le paramètre DBO5 étant le paramètre de référence, il faut retenir une estimation pour ce bilan d'une pollution représentant environ 655 EH.

Vion : Les charges reçues dépassent la capacité nominale. Le bilan est jugé représentatif du fonctionnement moyen de la station par temps de pluie. Le paramètre DBO5 étant le paramètre de référence, il faut retenir une capacité de 775 EH.

III.2.2 Autosurveillance

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe le cadre réglementaire en matière d'autosurveillance des stations de traitements des eaux usées. Il précise notamment la fréquence des bilans 24h à effectuer en fonction de la capacité nominale de traitement de la station (en kg/j de DBO5).

Le tableau suivant représente les fréquences des bilans 24h figurant dans l'annexe 2 de l'arrêté.

Capacité nominale de traitement (kg DBO5 par jour)	≤12	12<C≤30	30<C≤60	60<C≤120	120<C≤600
Nombre de bilans 24h	-	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an	12 par an

III.2.3 Performances épuratoires

Les performances des stations d'épuration sont les suivantes :

Périmètre	Concentrations moyennes en sortie 2024 en mg/l					Charges moyennes en sortie 2024 en kg/j					Rendements épuratoires moyens 2024 en %				
	DCO	DBO5	MES	NTK	P	DCO	DBO5	MES	NTK	P	DCO	DBO5	MES	NTK	P
Auvers-le-Hamon	41,7	6,4	4,0	6,7	4,6	8,5	1,1	0,8	1,9	0,7	93%	98%	98%	81%	53%
Avoise	123,0	26,0	36,0	33,0	6,0	4,1	0,9	1,2	1,1	0,2	82%	92%	88%	54%	26%
Asnières-sur-Vègre	323,0	53,0	130,0	48,0	9,0	7,5	1,2	3,0	1,1	0,2	38%	70%	12%	41%	-9%
Bouessay	61,0	5,0	22,0	19,0	3,2	6,7	0,6	2,4	2,1	0,4	89%	97%	94%	64%	51%
Courtillers	73,0	2,1	160,0	23,0	7,2	5,5	0,2	12,1	1,7	0,5	89%	99%	39%	74%	17%
Juigné-sur-Sarthe Bourg	42,8	4,2	11,3	3,4	7,1	3,5	0,3	0,9	0,3	0,6	95%	99%	97%	96%	28%
Juigné-sur-Sarthe Les Places															
Juigné-sur-Sarthe Les Saulneries	63,0	12,0	9,7	32,0	6,6										
Le Bailleul	91,0	12,0	54,0	45,0	7,5	15,2	2,0	9,0	7,5	1,3	79%	93%	59%	36%	2%
Louailles	337,0	61,0	83,0	72,0	10,0	28,0	5,2	7,0	6,0	0,8	44%	68%	70%	0%	-25%
Notre-Dame-du-Pé	60,0	6,7	17,0	46,0	7,8	4,5	1,3	0,5	3,5	0,6	95%	97%	99%	55%	41%
Parcé-sur-Sarthe	32,4	3,8	7,5	16,9	1,1	6,4	0,7	1,5	2,4	0,2	92%	90%	97%	83%	80%
Précigné	20,7	3,3	4,8	7,7	0,7	7,1	1,1	1,6	1,4	0,3	96%	98%	99%	94%	90%
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	22,3	3,0	4,3	3,3	0,5	66,3	8,9	12,9	10,6	1,4	96%	99%	98%	94%	93%
Souigné-sur-Sarthe	26,0	7,0	2,4	0,8	4,6	1,4	0,4	0,1	0,0	0,2	96%	97%	99%	99%	45%
Vion	48,0	2,8	100,0	27,0	4,4	6,8	0,4	14,1	3,8	0,6	93%	99%	79%	68%	50%

Commentaires :

Asnières-sur-Vègre : La station est non conforme pour le paramètre DCO et rédhibitoire pour le paramètre MES.

Notre Dame du Pé : Les concentrations en sortie sont de bonne qualité pour la DBO5, DCO et les MES mais élevée en NTK. Les rendements sont bons pour ce type de filière.

Louailles : Les rejets sont non conformes sur le paramètre DCO.

Courtillers : La station est non conforme et le paramètre MES dépasse la norme de rejet rédhibitoire.

III.2.1 Conformité de l'assainissement

Les indicateurs suivants décrivent la conformité du système d'assainissement à la réglementation :

- P203.3 – Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
- P204.3 – Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
- P205.3 – Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

Les valeurs de ces indicateurs ne sont pas connues au moment de l'établissement de ce rapport, pour les stations < à 2000 EH.

Les valeurs de ces indicateurs sur le territoire ne sont pas connues au moment de la rédaction du RPQS :

Périmètre	P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Auvers-le-Hamon						
Avoise						
Asnières-sur-Vègre						
Bouessay						
Courtiliers						
Juigné-sur-Sarthe Bourg						
Juigné-sur-Sarthe Les Places						
Juigné-sur-Sarthe Les Saulneries						
Le Bailleul						
Louailles						
Notre-Dame-du-Pé						
Parcé-sur-Sarthe	Sans objet	Sans objet	100	100	0	100
Précigné	100	100	100	100	100	100
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	0	0	100	0	0	0
Souvigné-sur-Sarthe						
Vion						

III.2.1 Travaux réalisés sur les stations d'épuration

Avoise : Sécurisation du prétraitement, mis en place caillebotis.

Courtillers : Création d'un branchement d'eau potable à la lagune. Sécurisation du prétraitement, mis en place de caillebotis.

Bouessay : Sécurisation du prétraitement, mis en place de caillebotis.

Juigné sur Sarthe : Renouvellement des équipements d'autosurveillance du point A2 (Déversoir en tête de station)

Le Bailleul : renouvellement des équipements d'autosurveillance point A3 (entrée station) et point A2 (Déversoir en tête de station)

Louailles : Curage de la lagune et épandage des boues en septembre 2024.

Précigné : Mise en place d'un dégrilleur automatique vertical dans le poste de relèvement de la station. Renouvellement de l'armoire électrique de la station.

Vion : Sécurisation du prétraitement, mis en place caillebotis.

III.2.2 Propositions d'amélioration

Asnières-sur-Vègre : un curage des bassins de la lagune est nécessaire suite à la bathymétrie, il sera réalisé en juillet 2025.

Avoise : un curage des bassins de la lagune est nécessaire suite à la bathymétrie.

Vion : Mission de maîtrise d'œuvre de réhabilitation du système d'assainissement des eaux usées.

Sablé : remplacement des jupes des 3 turbines du bassin d'aération n° 2, prévu en 2025. Le remplacement des cuves de stockage du chlorure ferrique est prévu en 2025. Renouvellement des équipements d'autosurveillance du point A2 (Déversoir en tête de station)

Des diagnostics permanents doivent être mis en place sur Parcé-sur-Sarthe et Précigné avant le 31/12/2024.

Schéma directeur d'assainissement : Appel d'offres lancé en juin 2022, commencement du service en septembre 2022, pour Auvers-le-Hamon, Avoise, Asnières-sur-Vègre, Bouessay, Courtillers, Juigné-sur-Sarthe, Le Bailleul, Louailles, Notre Dame-du-Pé, Parcé-sur-Sarthe, Précigné et Souvigné-sur-Sarthe.

Bathymétrie à prévoir sur les lagunes de Bouessay, Courtillers, Le bailleul et Vion.

III.3 Boues

Les indicateurs de performance suivants décrivent le fonctionnement de la filière boues :

- D203.0 – Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche) ;
- P206.3 – Taux de boues issu des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation. Une filière est dite « conforme » si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

Les données relatives à la gestion des boues sont les suivantes :

Périmètre	Filière d'évacuation	D203.0 Quantité de boues	P206.3 Taux de boues conformes
	2023		
Auvers-le-Hamon		0	
Avoise			
Asnières-sur-Vègre			
Bouessay			
Courtiliers			
Juigné-sur-Sarthe Bourg	Epannage	1,6	100
Le Bailleul			
Louailles	Epannage	149	100
Notre-Dame-du-Pé			
Parcé-sur-Sarthe		0	
Précigné	Epannage	32,9	100
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	Epannage	270	100
Souvigné-sur-Sarthe			
Vion			
Total	-	453,5	

III.4 Postes de relèvement

III.4.1 Travaux réalisés sur les postes de relèvement

Asnières sur Vègre : pose d'une réhausse du regard du trop-plein du poste de relèvement Duguesclin. Renouvellement clapet anti retour et détecteur déversoir d'orage

Bouessay : remplacement de 2 tampons réseaux.

Juigné-sur-Sarthe : remplacement de 2 tampons réseaux.

Précigné : remplacement vannes et clapets au PR Pont Fautras, remplacement des barres anti-chutes au PR Impasse Rouget, remplacement des trappes et des barres anti-chutes au PR Vairie et au PR Champagne.

Sablé : renouvellement des télégestions (arrêt de la 2G) sur .8 postes de relèvement.

III.4.2 Propositions d'amélioration

Précigné : renouvellement de la télégestion (arrêt de la 2G) au PR Les Rivauderies.

Sablé : Suite du renouvellement des télégestions (arrêt de la 2G) sur .12 postes de relèvement. Sécuriser l'accès au poste Lotissement de Vaige par la mise en place d'un escalier.

IV INDICATEURS TARIFAIRES

IV.1 Préambule

La facture totale est composée de plusieurs parts :

- La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.
- La part de la collectivité évolue selon les délibérations de l'assemblée délibérante. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. La dernière délibération prise par la communauté de communes du Pays Sabolien date du 13/12/2024.
- La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

IV.2 Facture globale au 1^{er} janvier 2024

La facture type est la suivante :

Périmètre	Part collectivité			Part délégataire			Agence de l'eau		Total HT	TVA 10 %	Total TTC	Coût moyen en €/m ³
	Part fixe	Part variable	Total	Part fixe	Part variable	Total	Part variable	Total				
Auvers-le-Hamon	20,00	1	140	30,3	0,837	130,76	0,16	19,2	289,96	29,00	318,96	2,658
Avoise	20,00	1,04	144,80	0,0	0		0,16	19,2	164,00	16,40	180,40	1,503
Asnières-sur-Vègre	20,00	0,9	128,00	39,79	0,543	104,95	0,16	19,2	252,15	25,22	277,37	2,311
Bouessay	20,00	1,28	173,60	0,0	0		0,16	19,2	192,80	19,28	212,08	1,767
Courtillers	20,00	1,37	184,40	0,0	0		0,16	19,2	203,60	20,36	223,96	1,866
Juigné-sur-Sarthe	20,00	1,5	200,00	0,0	0		0,16	19,2	219,20	21,92	241,12	2,009
Le Bailleul	20,00	1,18	161,60	0,0	0		0,16	19,2	180,80	18,08	198,88	1,657
Louailles	20,00	1,55	206,00	0,0	0		0,16	19,2	225,20	22,52	247,72	2,064
Notre-Dame-du-Pé	20,00	1,65	218,00	0,0	0		0,16	19,2	237,20	23,72	260,92	2,174
Parcé-sur-Sarthe	20,00	1,78	233,60	30,3	0,837	130,76	0,16	19,2	383,56	38,36	421,92	3,516
Précigné	17,11	0,83	116,71	44,0	0,544	109,24	0,16	19,2	245,15	24,52	269,67	2,247
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	14,00	0,9	122,00	9,5	0,871	114,06	0,16	19,2	255,26	25,53	280,79	2,340
Souigné-sur-Sarthe	14,00	1,35	176,00	0,0	0		0,16	19,2	195,20	19,52	214,72	1,789
Vion	14,00	1,42	184,40	0,0	0		0,16	19,2	203,60	20,36	223,96	1,866

IV.3 Facture globale au 1^{er} janvier 2025

La facture type est la suivante :

Périmètre	Part collectivité			Part délégataire			Agence de l'eau		Total HT	TVA 10 %	Total TTC	Coût moyen en €/m ³
	Part fixe	Part variable	Total	Part fixe	Part variable	Total	Part variable	Total				
Auvers-le-Hamon	20,00	1	140	29,70	0,82	128,10	0,16	19,2	287,30	28,73	316,03	2,634
Avoise	20,00	1,28	173,60	0,00	0		0,16	19,2	192,80	19,28	212,08	1,767
Asnières-sur-Vègre	20,00	0,92	130,40	42,41	0,579	111,89	0,16	19,2	261,49	26,15	287,64	2,397
Bouessay	20,00	1,44	192,80	0,00	0		0,16	19,2	212,00	21,20	233,20	1,943
Courtiliers	20,00	1,52	202,40	0,00	0		0,16	19,2	221,60	22,16	243,76	2,031
Juigné-sur-Sarthe	20,00	1,62	214,40	0,00	0		0,16	19,2	233,60	23,36	256,96	2,141
Le Bailleul	20,00	1,39	186,80	0,00	0		0,16	19,2	206,00	20,60	226,60	1,888
Louailles	20,00	1,68	221,60	0,00	0		0,16	19,2	240,80	24,08	264,88	2,207
Notre-Dame-du-Pé	20,00	1,74	228,80	0,00	0		0,16	19,2	248,00	24,80	272,80	2,273
Parcé-sur-Sarthe	20,00	1,78	233,60	29,70	0,82	128,10	0,16	19,2	380,90	38,09	418,99	3,492
Précigné	19,00	0,86	122,20	45,85	0,568	114,01	0,16	19,2	255,41	25,54	280,95	2,341
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	16,00	0,92	126,40	9,67	0,883	115,63	0,16	19,2	261,23	26,12	287,35	2,395
Souigné-sur-Sarthe	16,00	1,51	197,20	0,00	0		0,16	19,2	216,40	21,64	238,04	1,984
Vion	16,00	1,55	202,00	0,00	0		0,16	19,2	221,20	22,12	243,32	2,028

IV.4 Evolution du coût du service

Sur la base des tarifs présentés précédemment, l'évolution du coût du service sur les différents territoires est la suivante :

D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			
Périmètre	Tarifs au 1er janvier 2024 en €/m3	Tarifs au 1er janvier 2025 en €/m3	Evolution n/n-1
Auvers-le-Hamon	2,658	2,634	-0,9%
Avoise	1,503	1,767	17,6%
Asnières-sur-Vègre	2,311	2,397	3,7%
Bouessay	1,767	1,943	10,0%
Courtillers	1,866	2,031	8,8%
Juigné-sur-Sarthe	2,009	2,141	6,6%
Le Bailleul	1,657	1,888	13,9%
Louailles	2,064	2,207	6,9%
Notre-Dame-du-Pé	2,174	2,273	4,6%
Parcé-sur-Sarthe	3,516	3,492	-0,7%
Précigné	2,247	2,341	4,2%
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	2,340	2,395	2,3%
Souvigné-sur-Sarthe	1,789	1,984	10,9%
Vion	1,866	2,028	8,6%

L'évolution des tarifs des communes est due à l'uniformisation des tarifs délibérée par la Communauté de communes.

IV.5 Recettes du service

Les recettes du service pour les différents territoires sont les suivantes :

Montant en € TTC	2023		2024	
	Part collectivité	Part délégataire	Part collectivité	Part délégataire
Auvers-le-Hamon	54 164,56 €	- €	50 121,74 €	- €
Avoise	27 080,35 €	10 224,68 €	10 536,34 €	10 310,29 €
Asnières-sur-Vègre	12 356,41 €	9 181,20 €	11 247,80 €	6 961,20 €
Bouessay	35 063,03 €	8 897,50 €	34 606,28 €	8 971,98 €
Courtillers	38 307,90 €	7 223,56 €	39 076,06 €	7 284,04 €
Juigné-sur-Sarthe	54 988,73 €	34 996,78 €	56 196,82 €	35 289,77 €
Le Bailleul	31 985,00 €	13 677,34 €	38 088,70 €	13 791,84 €
Louailles	34 146,85 €	9 415,87 €	31 828,19 €	9 494,71 €
Notre-Dame-du-Pé	58 457,74 €	12 850,99 €	39 237,74 €	12 958,57 €
Parcé-sur-Sarthe	154 900,75 €	(1) 105 854,76 €	108 132,26 €	112 107,34 €
Précigné	91 941,91 €	111 373,20 €	94 642,63 €	104 350,80 €
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	773 043,95 €	800 120,40 €	864 574,51 €	779 821,20 €
Souvigné-sur-Sarthe	16 700,35 €	15 378,73 €	(2) 21 368,36 €	15 507,48 €
Vion	55 523,50 €	19 950,52 €	56 810,27 €	20 117,54 €
Total	1 438 661,03 €	1 159 145,52 €	1 456 467,71 €	1 136 966,76 €

(1) : Parcé-sur-Sarthe : la part délégataire 2023 de Parcé est la somme des 2 communes Auvers et Parcé (même DSP).

(2) : Souvigné : régularisation de la part fixe collectivité

En 2024, il n'y a pas de reversement d'aide de subvention relatif aux schémas directeurs d'assainissement.

IV.6 Solidarité

L'indicateur P207.0 – Montants des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par le conseil municipal au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par la commune au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

Par ailleurs, l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités chargées des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements

Les valeurs de l'indicateur sur le territoire sont les suivantes :

Périmètre	P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité en €/m ³	Valeur des abandons de créance (€)	Nombre d'abandons de créances
Auvers-le-Hamon			
Avoise			
Asnières-sur-Vègre	0,0074	61,48	
Bouessay			
Courtilliers	0,0104	265,49	
Juigné-sur-Sarthe	0,0054	181,58	
Le Bailleul	0,0573	1612,83	
Louailles			
Notre-Dame-du-Pé			
Parcé-sur-Sarthe	0,0907	4038,28	
Précigné	0,0104	809,47	
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	0,0382	26676,42	
Souvigné-sur-Sarthe			
Vion	0,0191	677,34	

V INDICATEURS BUDGETAIRES

V.1 Travaux engagés

Le tableau suivant présente le montant financier des travaux engagés par les collectivités sur le territoire :

Périmètre	2024	
	Travaux Montants HT	Subventions
Auvers-le-Hamon	- €	- €
Avoise	1 145,00 €	1 000,00 €
Asnières-sur-Vègre	7 281,22 €	1 000,00 €
Bouessay	2 664,00 €	- €
Courtillers	12 725,99 €	1 000,00 €
Juigné-sur-Sarthe	5 573,00 €	7 000,00 €
Le Bailleul	2 859,52 €	3 000,00 €
Louailles	43 426,80 €	3 000,00 €
Notre-Dame-du-Pé	- €	2 000,00 €
Parcé-sur-Sarthe	112 511,20 €	1 000,00 €
Précigné	94 649,89 €	11 000,00 €
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	60 482,48 €	222 571,90 €
Souvigné-sur-Sarthe	- €	4 000,00 €
Vion	1 145,00 €	9 000,00 €
Total	344 464,10 €	265 571,90 €

Avoise : sécurisation du prétraitement de la lagune.

Asnières-sur-Vègre : Remise à niveau de tampon, renouvellement clapet anti-retour et détecteur du déversoir d'orage.

Bouessay : Renouvellement de 2 tampons et sécurisation du prétraitement de la lagune.

Courtillers : Renouvellement de l'armoire du poste de relèvement. Création d'un branchement d'eau potable à la lagune et sécurisation du prétraitement de la lagune.

Juigné-sur-Sarthe : Remplacement de 2 tampons. Renouvellement des équipements d'autosurveillance du point A2 (déversoir en tête de station).

Le Bailleul : Renouvellement des équipements d'autosurveillance du point A3 (entrée station) et u point A2 (déversoir en tête de station).

Louailles : Curage des boues des bassins de la lagune et épandage des boues en agriculture.

Parcé-sur-Sarthe : Extension du réseau d'eaux usées rue de la Charité pour permettre le raccordement du nouveau lotissement.

Sablé-sur-Sarthe : remplacement des télégestions suite à l'arrêt du réseau 2G. Contrôle des équipements d'autosurveillance STEP et réseaux par IRH. Travaux de mise en séparatif sur la commune de Solesmes.

Vion : Sécurisation du prétraitement de la lagune.

V.2 Etat de la dette

Le tableau suivant présente l'état de la dette des collectivités sur le territoire :

Périmètre	Annuité		Encours au 31/12/2024
	Capital	Intérêts	
Auvers-le-Hamon	16 700,36 €	17 145,24 €	354 485,12 €
Avoise			
Asnières-sur-Vègre	12 118,61 €	4 581,72 €	99 903,82 €
Bouessay			
Courtillers			
Juigné-sur-Sarthe	2 401,24 €	128,36 €	2 479,80 €
Le Bailleul			
Louailles	15 509,62 €	2 819,40 €	46 198,93 €
Notre-Dame-du-Pé	11 233,21 €	346,15 €	- €
Parcé-sur-Sarthe	58 232,53 €	21 905,43 €	981 493,98 €
Précigné			
Sablé-sur-Sarthe - Solesmes	140 599,13 €	60 595,97 €	1 576 827,65 €
Souvigné-sur-Sarthe			
Vion	22 005,42 €	3 965,94 €	96 349,91 €
Total	278 800,12 €	111 488,21 €	3 157 739,21 €

Sur l'exercice 2024, la durée d'extinction sur l'ensemble de la Communauté de communes du Pays sabolien est de :

Les recettes réelles sont de :	1 265 917,59 €
Les dépenses réelles sont de	390 461,81 €
Epargne brute annuelle de	875 455,78 €

Capital restant dû au 31/12/2024 3 157 739,21 €

Durée extinction 3,61 ans

V.3 Projets à l'étude

Le tableau suivant présente les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

Périmètre	Projets	Montant prévisionnel (€ HT)
Auvers-le-Hamon		
Avoise	Curage des boues de la lagune	45 000
Asnières-sur-Vègre		
Bouessay	Prévoir une Bathymétrie	3 500
Courtilliers	Prévoir une Bathymétrie	3 500
Juigné-sur-Sarthe		
Le Bailleul	Prévoir une Bathymétrie	2 500
Louailles	Mission maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station	16 258
Notre-Dame-du-Pé	Réhabilitation du 2 ^{ème} étage de la station d'épuration	200 000
Parcé-sur-Sarthe		
Précigné	Réduction des eaux claires parasites ZA Vairie	
Sablé-sur-Sarthe	Mise en séparatif de réseau Solesmes	3 500 000
Solesmes	Réduction des eaux claires parasites ZA du Pont	
Souvigné-sur-Sarthe	Mise en séparatif de réseau route de Bouessay et route d'Angers.	257 641
Vion	Mission maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station	16258
	Réduction des eaux claires parasites secteur les Bigottières	
	Prévoir une bathymétrie	3500

- **Schéma directeur d'assainissement : Appel d'offres lancé en juin 2022, commencement du service en septembre 2022, pour Auvers-le-Hamon, Avoise, Asnières-sur-Vègre, Bouessay, Courtilliers, Juigné-sur-Sarthe, Le Bailleul, Louailles, Notre Dame-du-Pé, Parcé-sur-Sarthe, Précigné et Souvigné-sur-Sarthe. Montant de l'étude : 995 635.78 €HT. Présentation des phases 4 et 5 fin juin 2025. Etablissement d'un programme pluriannuel de travaux.**
- **Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au choix du mode de gestion du service d'assainissement**